Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20251009-2025011005avena-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025 Publication : 09/10/2025



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 octobre 2025

<u>Objet</u>: Avenant n°2 au contrat de délégation de service public (DSP) relatif à l'amélioration et à l'exploitation du crématorium de Bastia

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame DE GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur MILANI Jean-Louis; Madame CARRIER Marie-Dominique; Madame COLOMBANI Carulina; Monsieur DE ZERBI Alexandre; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur DALCOLETTO François à Madame MATTEI Mathilde ;

Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;

Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;

Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20251009-2025011005avena-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025 Publication : 09/10/2025

> Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 1411 et suivants et 2223-18-3 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.3124-5 et R.3135-6;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2023/02/OCT/02 en date du 17 octobre 2023 portant approbation de délégation de service public du crématorium de Bastia ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/01/NOV/05 en date du 14 novembre 2024 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'amélioration de la gestion et de l'exploitation du crématorium de la Ville de Bastia ;

Vu le contrat conclu avec la société OGF en date du 3 novembre 2023 ;

Vu le courrier en date du 9 décembre 2024 de la société OGF;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 septembre 2025 ;

Considérant que la Ville de Bastia a confié à la société OGF la délégation de service public pour l'amélioration et l'exploitation du crématorium de Bastia pour une durée de dix ans à compter du 04 novembre 2023 ;

Considérant que la commune de Bastia a été saisie par courrier en date du 09 décembre 2024, d'une évolution de l'actionnariat de la société OGF qui procède d'une opération de restructuration du groupe en regroupant ses infrastructures sous le contrôle d'une nouvelle entité dédiée, la société OGF Crématoriums, actionnaire principal de la société Crématorium de Bastia, délégataire du présent contrat ;

Considérant qu'un avenant au contrat de DSP doit être soumis à l'approbation de la collectivité afin de prendre acte de cette modification ;

Considérant l'objet de cet avenant :

- Prendre acte du changement de l'identité de l'actionnaire principal de la société Crématorium de Bastia à la suite de l'opération de restructuration du groupe OGF ;
- Confirmer que ce changement n'entraine pas de modification dans l'exécution du contrat en cours (les capacités financières et techniques restent équivalentes) ;
- Maintenir la société OGF dans l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de la collectivité (les stipulations du contrat, non modifiées par les termes du nouvel avenant, demeurent inchangées).

Après avoir entendu le rapport Monsieur Pierre SAVELLI,

Après en avoir délibéré Le conseil municipal, A l'unanimité.

Article 1er:

- **Approuve** les termes de l'avenant n°2 au contrat de DSP liant la ville de Bastia à la société OGF.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20251009-2025011005avena-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025 Publication : 09/10/2025

Article 2:

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout document lié.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 09/10/2025

Signé électroniquement le 07/10/2025

Pierre SAVELI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.